

Impôt sur le revenu—Loi

Ça en a l'air puisque cela suscite des querelles semblables. Je continue:

Si j'avais décidé simplement de payer par chèque, l'augmentation des dépenses fédérales aurait dépassé 800 millions. Tout le monde aurait dit que le ministre des Finances augmente ses dépenses, quand il se serait tout simplement agi de transférer de l'argent aux provinces pour qu'elles réduisent leur taxe.

Pour pouvoir appliquer une solution originale et faire ce que je voulais sans créer la fausse impression que nous dépensons de l'argent—et les ministres des finances se sont déclarés d'accord là-dessus—nous avons décidé que nous réduisions nos impôts et qu'ils augmenteraient les leurs. Nous avons commencé de le faire et personne n'a remarqué la chose.

Les gens sont tellement habitués à être taxés qu'ils remarquent plus ou moins ce qui se produit.

L'impôt fédéral a été réduit de \$100 en Ontario et ailleurs. Les assemblées législatives de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et des Maritimes ont présenté des projets de loi augmentant en conséquence l'impôt sur le revenu. Mais personne n'a rien remarqué au moment où se fait la perception.

C'est curieux de voir cela. C'était rapporté dans le compte rendu des Débats, ce que je mentionne là.

Les méthodes utilisées par nos gouvernements dans le domaine de la taxation, de l'impôt ou d'autres formes de pompage dans les poches du contribuable sont tellement variées et compliquées à la fois que les salariés particulièrement se demandent ce qui se passe à la direction du pays ou des provinces quand, en recevant leur salaire à la fin de la semaine, il leur est parfois difficile de comprendre la raison de tous ces montants de déduction.

● (1732)

Plus loin, dans le même discours, le ministre des Finances mentionnait et je cite:

Les autres provinces ont déjà augmenté leurs impôts et nous avons, en fait, diminué les leurs depuis le soir du budget en leur nom.

C'est un genre de formule qui baisse les taxes en les augmentant. C'est un peu comique, mais il s'en produit des choses comiques ici. Le projet de loi modifiant le droit fiscal et autorisant le paiement portant sur les réductions de taxes de vente provinciales soumis, le 15 mai 1978, par le ministre des Finances du Canada, comporte des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et des complications, comme toujours dans les modalités d'application, qui ont pour résultat que la majeure partie des contribuables sont obligés d'avoir recours aux services de comptables pour faire remplir leurs déclarations d'impôt, services assez dispendieux parfois et toujours payés par ceux dont le salaire ou les revenus ont été réduits par le mécanisme d'imposition, de déduction, d'ajustement et de réajustement, et là on pourrait ajouter de transfert de taxes, toujours selon les caprices du système financier corrompu qui oblige les gouvernants à chercher toutes sortes de moyens d'organiser leurs méthodes de pompage de taxes sous les formes les plus variées possible afin d'essayer d'équilibrer un budget, la plupart du temps en déficit.

Présentement, il faut tenir compte que ce projet de loi est présenté dans des circonstances particulières à la suite d'une erreur de stratégie qui a contribué à créer un climat d'inquiétude, d'hésitation, et même de changements de décisions, avec le résultat que la population du Canada, et particulièrement celle du Québec, observe les réactions des politiciens en place au gouvernement du pays et que plusieurs de ces observateurs s'intéressent à calculer le nombre des erreurs commises par les valets de ceux qui détiennent, dans l'ombre, le pouvoir de diriger nos marionnettes politiques comme bon leur semble. Dans un éditorial du journal *La Presse* de mercredi, le 17 mai

[M. Dionne (Kamouraska).]

1978, nous pouvons lire des commentaires qui mettent en doute la valeur du fédéralisme rentable souvent proclamé par des politiciens de couleurs différentes. Et je cite:

Le gouvernement fédéral proclame sur tous les tons, depuis novembre 1976, la supériorité du fédéralisme sur l'idée séparatiste, mais son comportement est souvent une parodie du véritable fédéralisme. Il faut jouer la ruse et les rapports de force—qui ne sont pas équilibrés—là où devraient régner la bonne foi et la coopération entre les deux ordres de gouvernement. Ne le démontre-t-il pas éloquentement encore une fois en choisissant de passer par-dessus un gouvernement provincial qui résiste à son ingénierie pour transiger directement avec les contribuables?

Il justifiera sans doute son comportement en soutenant qu'il n'est pas possible de s'entendre avec un gouvernement séparatiste qui a décidé de prouver que le fédéralisme ne peut fonctionner. Mais la seule façon de contrer une telle tactique n'est-elle pas d'appliquer avec une rigueur scrupuleuse les principes fédéralistes: un respect absolu des compétences de chaque ordre de gouvernement, une patience inlassable dans le dialogue et la concertation, une recherche constante du compromis politique honorable? Comme la valeur de la démocratie ne peut être mieux démontrée qu'en introduisant toujours plus de démocratie dans les rapports sociaux, de même la supériorité du fédéralisme ne peut être démontrée mieux qu'en l'appliquant avec un respect absolu de ses règles.

Dans le contentieux Ottawa-Québec ne revient-il pas au gouvernement fédéral de donner le premier l'exemple des vertus du fédéralisme?

Or, si le pouvoir central soupçonne le gouvernement péquiste de mauvaise foi, pourquoi ne tente-t-il pas de la faire éclater au grand jour en étant lui-même irréprochable à cet égard?

Dans un autre article du journal *Le Devoir* du mercredi, le 17 mai 1978, on mentionnait ceci, et je cite:

Loin d'apaiser les esprits, la dernière décision du gouvernement fédéral relative à la taxe de vente n'aura réussi, à Québec, qu'à jeter de l'huile sur le feu et à cimenter la solidarité des parlementaires de tous les partis autour de la position défendue par le gouvernement Lévesque.

Ainsi, pour la deuxième fois en moins d'un mois, l'Assemblée nationale a de nouveau dénoncé hier, par un vote unanime, l'attitude d'Ottawa dans ce litige qui l'oppose à Québec, et elle a spécifiquement demandé aux députés fédéraux de battre le projet de loi déposé lundi aux communes par le ministre des Finances.

Plus loin, on peut lire:

Dans une atmosphère empreinte d'une solennité qu'on réserve d'habitude aux grandes occasions, l'Assemblée a unanimement réitéré son appui à M. Parizeau et a demandé au gouvernement fédéral de «cesser ses folies avant qu'il ne soit trop tard».

Nous étions tellement habitués à lire des articles des journalistes dont un fort pourcentage semble s'ingénier à critiquer, sans avoir fait une étude appropriée, la doctrine créditiste que nous préconisons, qu'il fallait des événements particuliers pour les amener à commenter les effets désavantageux du système financier qui sont la cause de cette guerre de taxes qui a éclaté au moment de la présentation d'un budget fédéral quelques jours avant celui d'un gouvernement provincial, à une époque où il en coûte aux contribuables canadiens plus de \$100,000 par jour pour soutenir le dollar flottant.

Il est pourtant facile de constater que le déficit record des comptes courants qui atteignait 4.2 milliards de dollars l'an dernier a été un élément capital de la dépréciation du dollar canadien. La plupart de ces problèmes auraient pu être évités si le gouvernement canadien avait pris une décision d'adopter une politique financière plus en accord avec les besoins des contribuables canadiens.

Depuis plus d'un mois nous avons l'occasion de lire des commentaires variés sur cette fameuse bataille de taxe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Je pourrais citer une foule d'articles de journaux, mais considérant le temps qui m'est alloué, je voudrais donner l'occasion à quelqu'un d'autre peut-être de parler pendant quelques minutes avant la fin du débat. Je terminerai en ajoutant qu'il me sera impossible d'appuyer ce projet de loi puisqu'il ne contient pas